



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 8 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 8 mai 2024 à 20h00 A la salle du conseil du communal à Roche

Présidence : M. Dominique Weber

Sont présents : A l'appel :

18 membres présents sur 27 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Marcel Reschteiner

Excusé : M. Fabio Lecci

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démissions-Assermentations
4. Adoption procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023
5. Communications du bureau
6. **Rapport et vote des préavis suivants :**
 - 6.1 : **Préavis N° 01/2024, relatif à l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve**
9. Communications du CODIR
10. Divers

M. Dominique Weber, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Olivier Narbel Président du CODIR et 3 conseillers du Comité du Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 18 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mme Isabelle Baillif, Mme Gaëlle Borloz, Mme Tatiana Duffaux, M. Pascal Aeberhard,
M. Julien Cattin, M. Robert Conrad, Jean-Daniel Zufferey

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 18 membres avec le Président, soit 17 votes à main levée et 18 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

3. Démissions – Assermentations

Mme Muriel Auberson a démissionné du Conseil Communal de Noville ainsi que du Conseil Intercommunal ASPIHL avec effet immédiat – elle sera remplacée par Mme Aurélie Ziörjen.

Le conseil communal de Roche a désigné Madame Sophie Robert-Nicoud en remplacement de Monsieur Mark Brissat en date du 4 octobre 2024

M. Dominique Weber procède à l'assermentation de Mme Sophie Robert-Nicoud du Conseil Communal de Roche.

Après l'assermentation de Mme Sophie Robert-Nicoud, l'Assemblée se compose de 19 membres avec le Président, soit 18 votes à main levée et 19 votes à bulletin secret.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023

Le procès-verbal du 8 novembre 2023 est adopté à l'unanimité, tel que présenté

5. Communications du bureau

- Séance du 26.01.2024 avec M. Régis Joly, préfet :

Remarques :

- Impression des PV en Recto-Verso à relier (éviter les trous)
- Numérotation des pages du PV en continue (à faire lors de la prochaine législature)
- Le président et la secrétaire doivent signer le PV et non mettre des signatures scannées et mettre le sceau sur les signatures.

- Séance du 19.03.2024 organisée par la préfecture :

M. Maxime Crisinel et Mme Corinne Rey ont suivi cette séance d'information pour les présidents et secrétaires des conseils généraux, communaux et intercommunaux.

- Le bureau a nommé les commissions pour les prochains préavis du 26 juin prochain :

Pour le préavis relatif au règlement des transports (conseil du 26.06.2024) :

Préavis relatif au Crédit de construction pour le nouveau collège en remplacement d'Ecublens (conseil du 18.09.2024)

Le CODIR nous a transmis 2 nouveaux préavis, le bureau va se réunir pour nommer une seule commission pour ces 2 préavis :

Pour le préavis relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie partiel DDP permettant l'utilisation du pavillon 21 situé sur la parcelle no 351 de la commune de Villeneuve.

Pour le préavis relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie partiel DDP permettant l'utilisation du pavillon 24 situé sur une parcelle no 351 de la commune de Villeneuve.

6. Rapport et vote des préavis suivants :

6.1 Préavis N° 01/2024, relatif au à l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve

- **M. Paulo Teixeira** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- **Mme Aurore Seydoux** de la commission, rapporteuse, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Narbel** : le 14.06.2024 la procédure ouverte concernant Ecublens sera terminée et la mise à l'enquête est en cours.
- **M. Crisinel** : une question remarque par rapport plutôt au financement et à la notion d'investissement par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché.
Je remarque que dans tous les travaux qu'on a votés jusqu'à maintenant pour les crédits d'études, On a recouré à l'emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché.
J'aurais voulu savoir quels étaient, sur les précédents préavis, ces meilleures conditions du marché qu'on a pu obtenir, et puis quelles sont les meilleures conditions du marché qu'on espère obtenir sur ce préavis-là.
Et puis, peut-être aussi sous forme de remarques, j'ai aucun problème avec le fait d'emprunter dans le contexte d'un investissement.
Il me semble cependant ici qu'on n'est pas totalement dans un investissement au sens propre du terme puisqu'on est sur une sorte de dépense de consommation plutôt qu'autre chose.
Quand on investit pour construire un collège ou un pavillon qui est toujours en dur, on emprunte peut-être à une banque, on amortit à un rythme qui est défini, puis quand on a terminé d'amortir et de rembourser, on a un actif qui nous appartient.
Là, d'un côté, on emprunte et j'ai le sentiment qu'on n'aura pas fini d'amortir, qu'on n'aura plus l'utilisation de ces pavillons provisoires.
C'est un peu comme faire un crédit dans le cadre d'un ménage pour louer un appartement.
Je me demandais s'il n'y avait pas une meilleure méthode de financement de ce genre de dépenses à étudier. Peut-être effectivement aussi sous forme de prêt, mais à ce moment-là, ce prêt pourrait bénéficier aux communes plutôt que bénéficier à une banque qui a déjà suffisamment de revenus.
Donc c'est vraiment cette différence entre l'obtention d'un crédit pour investir et pour se retrouver avec un actif qui a une certaine valeur, ou un crédit pour dépenser.

Réponse de M. Narbel : Concernant les emprunts, on a repris à la suite de M. Crausaz, qui travaillait avec une société genevoise, qui cherche sur le marché les meilleurs taux possibles. Au départ c'était très intéressant parce qu'il y a eu des taux négatifs, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Donc aujourd'hui, on est financé par la caisse de pension de la gendarmerie et des prisons de Genève, avec un taux de 1,28. Bien entendu que ces taux fluctuent, étant donné que le CODIR, n'a pas voulu emprunter la totalité de la somme, parce qu'on l'utilise facilement par rapport aux factures qui rentrent, on fait des crédits sur trois ou six mois, en fonction des données bancaires et de la situation des marchés. Le dernier a été fait pour trois mois parce qu'on avait entendu dire que peut-être à partir de juin ou juillet les taux pouvaient justement baisser donc on a emprunté sur trois mois. Après trois mois on renégocie un nouveau montant et on repartirait avec des taux d'intérêt si possible moins élevés c'est un risque. Ils peuvent être plus élevés mais je pense que jusqu'à présent ça nous a apporté chance parce qu'à chaque fois on est bien tombé avec des taux qui diminuaient plutôt qu'ils montaient en dehors du fait que ce qui avait été emprunté. Concernant effectivement les conteneurs, c'est de la location, vous avez raison, ce n'est pas un investissement qui va rester fixe. Les budgets ne nous permettaient pas, si vous voulez, d'absorber ces montants par rapport au budget que l'on avait prévu pour 2024.

Du côté des communes, c'est vrai qu'on n'a pas pensé au CODIR a demandé s'il y avait des communes plus fortunées qui seraient intéressées à nous prêter à un taux plus avantageux qu'une banque.

Concernant l'investissement sur les quatre classes, celui-là, il est quand même très lié avec le résultat de la mise à l'enquête, bien entendu et l'acceptation de crédits d'études pour Ecublens, ce qui fait que cet amortissement n'a pas de risque, parce qu'il va être englobé un moment donné, parce qu'il est lié avec la construction. La Fiduciaire nous a conseillé de l'englober avec l'amortissement du bâtiment final pour remplacer les classes d'Ecublens, une fois qu'elles seront démolies. Ensuite, bien entendu que ces conteneurs seront enlevés.

Il est clair que le seul risque que l'on prend, puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le 14 juin, il y a le retour des offres, la mise à l'enquête est en cours, on prend le risque d'avoir peut-être mis la charrue avant les bœufs, mais si on veut avancer et essayer de rattraper le retard des 20 ans avec le collège non construit, on se doit de prendre le risque d'éventuellement avoir un refus du conseil intercommunal quant au crédit de construction d'Ecublens. Mais si celui-ci était refusé, il est clair que les deux classes provisoires certainement resteraient plus longtemps, le temps que le collège de la Tronchenaz soit construit, mais ça c'est dans un avenir un petit peu plus lointain. Alors effectivement on se retrouverait avec une location qui va durer plus longtemps.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Crisinel** : Effectivement, sur les taux, on s'aperçoit que ce sont des taux qui sont assez favorables par rapport à ce qu'on peut rencontrer dans le prix. Manifestement, il y a une urgence. Je comprends qu'on emprunte de cette manière et à ses conditions. Peut-être qu'à l'avenir voir avec les communes qui ont des fonds de réserve qui peuvent être mis à disposition pour ce genre de choses. C'est clair que pour ce projet, il y a une nécessité qui me paraît assez évidente et une urgence qui l'est aussi. Et ce n'est pas pour ce projet qu'on va pouvoir s'amuser à rechercher d'autres modes de financement. Je pense que c'est intéressant que le CODIR y réfléchisse pour des projets futurs d'ampleurs restreintes.
- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le président lit les conclusions avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis N° 01/2024, relatif au à l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve

**OUI le rapport de la Commission chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.**

DECIDE

- 1. D'approuver le préavis relatif d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de modules préfabriqués.**
- 2. D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 276'110.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir deux salles d'enseignement supplémentaires pour la rentrée scolaire 2024.**
- 3. D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 303'372.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir quatre salles d'enseignement supplémentaires et au déplacement de la bibliothèque uniquement à condition de l'acceptation du crédit de construction et de l'obtention du permis de construire.**
- 4. D'autoriser le financement de cet investissement par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché**
 - Le préavis est accepté à l'unanimité

7. Communications du CODIR

- **M. Narbel** : Concernant les conteneurs qui viennent d'être votés, c'est un appel d'offres sur invitation. Il y a eu qu'une seule entreprise qui a répondu. Les autres n'ayant pas assez de délai, il faut comprendre que nous on était aussi dans l'urgence pour effectuer ce travail. Malheureusement l'école, sans leur jeter la pierre, mais ils n'ont aucun moyen de savoir exactement le nombre d'élèves qui vont arriver, en fonction des réfugiés, des élèves qui déménagent, etc. Les deux autres entreprises avaient estimé que le temps imparti pour trouver les conteneurs, les placer pour la rentrée d'août, était beaucoup trop court. Par chance, l'entreprise qui a répondu conformément à cet appel d'offre est de Villeneuve.
Concernant Ecublens les choses avancent. On a des séances très régulières, toutes les semaines, voire parfois deux à trois par semaine. On a décidé d'avancer et d'essayer de rattraper le retard qui avait été pris pour avoir des infrastructures correctes pour nos élèves. Le CODIR s'emploie à le faire le mieux possible.
Concernant la Tronchenaz, comme vous le savez je ne peux pas vous donner beaucoup de renseignements, parce qu'on a dû signer des clauses de confidentialité. Mais ce que je peux vous dire, c'est que le 24 mai, on passe à la troisième phase de ce MEP.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Reschsteiner** : La dernière séance qu'on a fait avec les utilisateurs pour qu'ils voient déjà l'avancement et qu'on ait leur retour. Il faut savoir pour la salle de gym, le dédoublement sera tributaire du pavillon 24 tant qu'il ne sera pas construit. Les pavillons provisoires vont être montés sur le lieu où est prévu le dédoublement. On aura un peu d'avance, mais ce qui n'est pas grave, parce que ça nous permettra de faire le permis de construire et d'avoir avant le crédit de construction et ce qui nous permettra aussi de faire de bonnes soumissions et de les mettre en concurrence pendant ce temps-là.
- **M. Narbel** : Avec le bureau et le CODIR, on travaille sur le nouveau règlement sur les transports, on cherche aussi des moyens de diminuer les charges effectives pour les communes. On travaille toujours en très bonne entente avec la direction des écoles. On va aussi restreindre l'implication de l'ASPIHL dans certaines tâches qui sont normalement dévouées aux doyens et aux professeurs.
Le bureau de l'ASPIHL fonctionne. Y a un petit problème avec une employée que nous allons gérer. L'étroussure du bureau fait qu'on ne peut pas renforcer l'équipe qu'on a besoin.
On va certainement améliorer aussi notre façon de travailler surtout concernant la remise des comptes. Il faut comprendre que c'était la première année où on avait un gros changement et on a engagé une fiduciaire pour effectuer ce travail. Les vacances de janvier et février n'aidant pas, et comme vous le savez, à l'époque du démarrage du CODIR, les employés étaient calés sur les vacances scolaires, chose qu'on est en train aussi de voir comment modifier et régler.
- **M. Reschsteiner** : En complément concernant les deux préavis sur les deux DDP pour les pavillons 21 et 24, on les a déjà envoyés au bureau parce qu'on dépose les deux mêmes préavis au conseil communal de Villeneuve.
Pour le pavillon 21 c'est une régularisation puisqu'il est déjà construit et il y a déjà une redevance qui va de l'ASPIHL à la Commune de Villeneuve.
Pour le pavillon 24 c'est pour l'ancrer en DDP et puis le faire devant notaire et pour le pavillon 21 c'est déjà en prévoyance de la future construction. Nous avons fait deux préavis mais selon le CODIR, vous pouvez nommer une seule commission. Le conseil intercommunal de l'ASPIHL va juger en tant qu'acquéreur de ceux qui vont utiliser ces DDP et le conseil communal de Villeneuve va se prononcer comme propriétaire.
Il y aura une semaine de différence entre le conseil de Villeneuve et le conseil de l'ASPIHL.

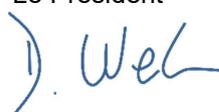
8. Divers

- Une interpellation a été soumise par M. Christian Mueller concernant les marchés publics, les transports d'élèves et les repas de cantine. Des questions ont été posées sur la gestion des marchés publics, l'élaboration des cahiers des charges, la vérification de la qualité des transporteurs et des repas, ainsi que la collaboration avec des diététiciennes. L'interpellation a été appuyée par plus de cinq membres du conseil et sera traitée lors du prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les conseillers-ères à l'apéritif et remercie la commune de Roche pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes et lève la séance à 20h45.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président


Dominique Weber

La Secrétaire


Corinne Rey

Rennaz, le 10 juin 2024